



... Au fil du Mérard,

La vie à Nancras ...

Bulletin municipal OCTOBRE 2020

La rentrée

La rentrée scolaire reste toujours un événement attendu et préparé dans notre commune.

Ce 1er septembre, sous l'œil attentif du Covid 19, le cérémonial de cette journée d'accueil des familles et enfants a été fortement allégé afin de respecter les distanciations préconisées en raison de cette pandémie.

L'école de Nancras accueille toujours 3 classes dont une seule est à double niveau : 24 CM2, 26 CM1/CM2, 27 CE2. Aucun changement n'est à signaler, cette année, dans l'équipe pédagogique : les trois mêmes instituteurs se partagent les 77 élèves.

Il a été demandé aux parents des enfants de rester vigilants vis-à-vis du Covid 19 : ces derniers ne doivent pas déposer leurs enfants à l'école s'ils se retrouvent confrontés aux symptômes ou situations suspectes.

Le protocole est aujourd'hui allégé à l'école, puisque l'alerte n'est donnée qu'à partir de 3 cas avérés parmi les élèves.

Le SIVOS, syndicat regroupant les 3 communes du RPI (Regroupement pédagogique intercommunal), intervient pendant le trajet en bus, la garderie, la pause méridienne et le mercredi.

Soucieux du bien-être des enfants, des réunions de travail seront organisées avec les parents élus.

De nombreuses activités sont donc proposées aux enfants pendant ce temps périscolaire, ainsi qu'une aide aux devoirs tous les soirs en garderie.

La cantine est gérée par la commune.

Le réfectoire va être insonorisé à l'aide de panneaux au plafond qui absorberont le bruit et l'enthousiasme de nos chers bambins.

Les menus y sont élaborés par un diététicien de Transgourmet. Ces derniers sont donc équilibrés et adaptés aux enfants. Nous avons une démarche de recherche de qualité. Nous aimerions intégrer encore plus de produits bio et de qualité ainsi que des viandes en provenance de Nouvelle Aquitaine. Cet effort aura évidemment un impact sur le prix du repas. Nous souhaitons travailler à ce projet en concertation avec les parents élus qui seront contactés à ce propos.

Selon le protocole sanitaire, il y a une désinfection des tables entre les 2 services.

L'équipe communale de Nancras souhaite une très bonne année scolaire à tous les enfants sans oublier les instituteurs et le personnel communal travaillant avec eux.



Secrétariat de la mairie

Depuis le 5 octobre, Michaëlle Dégrange seconde Gaëlle Laurent qui va travailler à 80 % (temps partiel parental) les deux prochaines années .

Employée à temps partiel par la mairie de Ste Gemme, Mme Dégrange travaillera 1h30 par semaine à la mairie de Nancras.

Mairie de Nancras : 20 rue de l'Aunis

Telephone : 05 46 94 70 75

Courriel : mairie@nancras.fr

Site internet : www.nancras.fr

Ouverture au public :

lundi de 13h30 à 18h30

mardi de 14h00 à 18h00

mercredi de 09h00 à 12h30

vendredi de 13h30 à 18h00

LE CONSEIL MUNICIPAL : les points principaux

Le compte rendu détaillé des Conseils municipaux est affiché sur les panneaux d'affichage après chaque conseil, sur le site internet www.nancras.fr et disponible à l'examen en mairie.

Conseil municipal du 10/07/2020

Élection des délégués des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs de la Charente-Maritime

Monsieur le Maire rappelle que le bureau électoral est composé, à l'ouverture du scrutin, par les deux membres les plus âgés et par les deux membres les plus jeunes, présents, du conseil municipal, et que la présidence du bureau est assurée par lui-même.

Il indique que l'objet de la séance est l'élection de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants en vue des élections sénatoriales.

- Il est procédé au vote pour l'élection des trois délégués titulaires .
M RAFFÉ David, M DURAND Lionel, et M POULARD Olivier ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué titulaire en vue des élections sénatoriales.
- Il est procédé au vote pour l'élection des trois délégués suppléants .
Mme ENTEM Christine, M MAUCLAIRE Didier et M SIVADIER Johnny ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué suppléant en vue des élections sénatoriales.

Délégation du Conseil Municipal au Maire

Le maire rappelle que l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Suite à la transmission au contrôle de légalité de la délibération 1/3/20 du 9 juin concernant les délégations du Conseil Municipal au Maire et suite aux remarques reçues de la Préfecture concernant les limites et conditions de certains points de délégation,

Le Conseil, après avoir entendu le maire, à l'unanimité, DÉCIDE de préciser les délégations suivantes :

Article 1/

Monsieur le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal prise en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat :

9° d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code : ce pouvoir de préempter et de déléguer ce droit dans les conditions susvisées est délégué au Maire par le Conseil Municipal qui autorise celui-ci à exercer ce pouvoir quel que soit le montant estimé du bien à préempter et les conditions de cette préemption.

10° d'intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, en précisant que cette délégation d'ester en justice est générale et vaut pour toutes les instances portées devant toutes juridictions de l'action judiciaire, tant civiles que pénales ou devant les juridictions de l'ordre administratif et ce quel que soit le degré de juridiction ainsi que de se porter partie civile pour défendre les intérêts de la commune et de solliciter en conséquence devant la juridiction compétente, les dommages et intérêts en réparation du préjudice subi par la commune.

12° d'exercer ou de déléguer, en application de l'article L 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du même code; Le Maire exerce le droit de préemption dans les conditions suivantes :

- Le Maire ne pourra préempter pour un bien évalué à plus de 20 000 euros.

13° d'exercer, au nom de la commune, le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme. Le Maire exerce le droit de priorité dans les conditions suivantes :

- Le Maire ne pourra exercer son droit de priorité pour un bien évalué à plus de 20 000 euros.

15° de procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, dans les limites suivantes :

- uniquement pour les opérations inscrites au budget et pour lesquelles le conseil municipal aura approuvé les études d'avant-projet définitif du maître d'œuvre désigné pour l'opération concernée.

Désignation des délégués CNAS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le renouvellement des conseils municipaux conduit les collectivités territoriales à effectuer une nouvelle désignation du délégué élu et du délégué agent au COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE :

- De nommer Mme Christine ENTEM, 2ème adjointe, comme déléguée élue du CNAS.

- De nommer Mlle LAURENT Gaëlle, adjoint administratif principal 2ème classe, comme déléguée agent .

Acceptation d'un don de 100 euros de la part de Mme BETEAU Marie-Françoise

Monsieur Le Maire indique au Conseil municipal qu'il a reçu de un don de 100€ pour la Commune, de la part de Mme BETEAU Marie-Françoise en remerciement de la distribution de masques faite par la Mairie pendant la période de confinement. Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal remercient bien sincèrement Mme BETEAU pour ce don.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le don de 100 €
- dit que le don sera imputé à l'article 7713 (libéralités reçues)

QUESTIONS DIVERSES

- Mouvement de personnel : Gaëlle LAURENT va reprendre le 28 juillet prochain suite à son congé maternité, à 80 %. Marie-Luce DEVAIS qui la remplace actuellement va effectuer un mi-temps sur la commune de l'EGUILLE tout en continuant à travailler sur NANCRAS à mi-temps également, afin de permettre de conserver la même amplitude horaire d'ouverture de la mairie.
- Précision sur les modalités d'intervention de la brigade verte qui vient en complément des cantonniers.
- Mme Nicole LAVIRON, la responsable bénévole de la bibliothèque municipale a fait savoir qu'elle souhaitait arrêter son activité. Il sera donc nécessaire de trouver un(e) ou plusieurs remplaçant(e)s pour maintenir l'ouverture régulière de ladite bibliothèque.

Monsieur le Maire et le Conseil municipal remercie vivement Madame Nicole Laviron pour ses années de bénévolat au service de la bibliothèque municipale.

Conseil municipal du 30/07/2020

Vote du budget primitif 2020-budget annexe locaux commerciaux

Monsieur le Maire présente en détail le projet de budget primitif 2020 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 8 923,72€ et en section d'investissement à 1 671,70€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif 2020 du budget annexe Locaux Commerciaux.

Affectation du résultat 2019-budget principal

Compte tenu des résultats de l'exercice, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au budget principal les résultats comme suit :

- Report en section de fonctionnement (002 en recettes) : 523 338,44€
- Report en section d'investissement (001 en dépenses) : 79 693,91€
- Affectation en réserves (recettes d'investissement, article 1068) : 98 602,47€

Vote du budget primitif 2020-budget principal

Monsieur le Maire présente en détail le projet de budget primitif 2020 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 966 085,44€ et en section d'investissement à 207 356,17€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif 2020 du budget principal.

Attribution de subvention à la Tribu de Nava

L'ALSH sollicite une subvention de 6 354,80€, basée sur le prorata du nombre d'enfants domiciliés sur la commune, qui se décompose de la manière suivante :

- 5 512,75€ pour participer aux frais de fonctionnement de l'ALSH
- 842,05€ de participation exceptionnelle pour l'acquisition du matériel de pointage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 4 abstentions, attribue une subvention de 6 354,80€ à l'ALSH La Tribu de Nava.

Élection du représentant au comité de programmation LEADER du GAL du Pays de Saintonge Romane

Le but de ce comité est de soutenir des projets innovants en zone rurale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'élire Monsieur DURAND Lionel comme représentant au Comité de programmation LEADER du GAL du Pays de Saintonge Romane.

Consultation sur la vente du bâtiment communal : garages 17 et 19 rue des écoles

Il n'est pas envisagé de modifier l'emplacement du chemin d'accès. Deux propositions d'achat sont présentées.

Après examen des propositions par les membres du conseil, celui-ci décide de retenir à l'unanimité la proposition pour le projet d'achat des murs et du terrain, vendus ensemble au même propriétaire, pour un montant de 32.000,00 euros.

Questions diverses

- La commission voirie s'est réunie le 29 juillet dernier. Ladite commission a examiné toute la commune et a fait un recensement de la signalisation manquante ou mal positionnée ainsi que des problèmes de stationnement devant le nouveau bureau de tabac. La Commune envisage la création de nouvelles places de stationnement autour de l'église.
- Le premier bulletin municipal a été réalisé et distribué la semaine dernière. Le prochain sera pour octobre. Il est rappelé que les personnes qui ne souhaiteraient pas avoir la version papier doivent se manifester à la mairie.

34^e Tour Poitou-Charentes en Nouvelle-Aquitaine 2020

Le tour Poitou-Charentes est passé sur notre commune le vendredi 28 août.

Le passage de la caravane publicitaire a réjoui les enfants qui ont ramassé bonbons, casquettes et divers objets publicitaires ...

L'attente a été longue mais a permis aux nancrassiens postés sur le parcours de passer un moment convivial entre voisins et connaissances.



Les trois premiers sont passés très vite avec une belle avance sur le peloton.



UN GRAND MERCI aux bénévoles qui ont permis le bon déroulement de cet évènement.

Conseil municipal du 07/09/2020

Enfouissement des réseaux éclairage public rue de la Berthinière : devis du SDEER (Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, deux devis proposés par le SDEER :

- candélabres de style classique pour un montant de 13 996,55€
- candélabre stylé pour un montant de 17 564,80€

La Commune est équipée de candélabres de style classique, mis à part autour de l'église.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de choisir le style classique pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public rue de la Berthinière pour un montant de 13 996,55€. Le remboursement sera échelonné en cinq annuités.

Effacement du réseau téléphonique rue de la Berthinière et chemin des Pierrières : convention avec Orange

M le Maire présente en détail la convention Orange pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques rue de la Berthinière et Chemin des Pierrières. Celle-ci formalise les conditions de réalisation des prestations et les participations de chaque partenaire. Notamment la Commune exécute les prestations d'étude et d'ingénierie de génie civil.

A l'unanimité, le Conseil décide d'accepter les conventions proposées par Orange

Vente des deux garages 17 et 19 rue des écoles

M le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de sa séance du 30 juillet 2020, il avait été décidé de vendre l'ensemble (garages et terrain) en l'état pour un montant de 32 000€. Il informe le Conseil Municipal qu'il a obtenu une offre d'achat à ce montant.

A l'unanimité, le Conseil décide de vendre les parcelles A26, A30, A 732, A 979 et A 982 (garages 17 et 19 rue des écoles) pour un montant de 32 000€. Les frais de bornage et les diagnostics seront à la charge de la Commune.

Installation d'un miroir de sécurité au 05 rue de la Berthinière

La commission voirie s'est préalablement déplacée pour constater la situation ainsi que la police municipale pluri-communale.

Il est proposé de fixer un miroir sur la façade de l'ancienne mairie (10 rue de la Berthinière) à plus de 2,30 mètres de hauteur. Les travaux sont à la charge du demandeur ainsi que le matériel.

Il est rappelé que l'autorisation de la pose d'un miroir se fait à l'examen au cas par cas. Dans le cas présent, la conjonction des lieux (le parking en zone bleu en face, la dangerosité car manque de visibilité et proximité des feux) amène à accepter la demande du pétitionnaire.

A l'unanimité, le Conseil, autorise l'installation d'un miroir selon les normes en vigueur, aux frais du demandeur.

Création d'un accès piéton par la place du Mérard pour desservir une propriété

M le Maire présente le projet de M RENAUDIN qui souhaite rénover un bâtiment en deux gîtes. Pour ce faire, il demande que l'accès piétons d'un de ses gîtes se fasse par la place du Mérard.

Des réserves sont émises par le Conseil Municipal. Il faudra mettre des plots basculants sur cette place afin d'éviter les stationnements de véhicules. En effet, au regard de la visibilité, le stationnement est très dangereux. Les plots seront basculants du fait qu'un transformateur EDF est sur cette place. Les travaux seront à la charge du propriétaire.

De plus, il souhaite faire passer le réseau individuel d'eau sur le domaine public et non sur sa propriété afin d'éviter une servitude entre les deux gîtes. Le Conseil Municipal refuse cette demande.

A l'unanimité, le Conseil autorise l'accès piétons d'un gîte par la place du Mérard avec l'installation de plots escamotables à ses frais et refuse le passage des réseaux sur le domaine public.

Attribution de subventions aux associations

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser aux associations pour l'exercice 2020, les subventions suivantes :

- institut BERGONIE : 50€
- ADMR : 50€
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat : 86€
- Saujon Solidarité : 252€
- Tennis Club de Sablonceaux : 65€
- La Tribu de Nava : 6 354,80€
- Pallia-Saintonge : 150€
- Anciens Combattants saintais : 50€

Adoption du règlement de cantine

M le Maire explique qu'un article a été ajouté concernant l'hygiène suite au Covid. (respect des normes sanitaires et serviettes en papier fournies par la cantine.)

Les horaires de service ont également été modifiés afin de laisser plus de temps pour le nettoyage entre les deux services.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le règlement de cantine .

M le Maire fait un aparté en ajoutant qu'il a eu un rendez-vous avec une représentante de Transgourmet. La loi Egalim impose aux restaurations collectives au 01 janvier 2022 l'intégration de 50 % de produits responsables dont 20 % de bio. Cette obligation va être progressivement mise en place.

Répartition du budget « fournitures scolaires » sur les communes du RPI Balanzac, Nancras, Sablonceaux

D'un commun accord avec les autres Communes, la répartition des dépenses de fournitures scolaires est la suivante :

61 enfants de la Commune de NANCRAZAS sont scolarisés dans une école du RPI.

Le principe de reversement est le suivant :

- 700€ seront versés à la Commune de BALANZAC
- 1 200 € seront versés à la Commune de SABLONCEAUX

En contrepartie, la Commune de NANCRAZAS recevra pour les enfants scolarisés dans la Commune :

- 1 000 € de la Commune de BALANZAC
- 1 200 € de la Commune de SABLONCEAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de cette répartition

Désignation d'un délégué titulaire et de deux délégués suppléants auprès de Soluris

Soluris est un opérateur public de services numériques. Il a pour principales missions la fourniture de matériels informatiques, les logiciels de gestion des collectivités, le SAV et la maintenance en informatique de la commune. Un délégué titulaire et deux suppléants doivent être désignés.

A l'unanimité le Conseil Municipal désigne Madame ENTEM Christine comme déléguée titulaire, Madame PROTEAU Sandrine et Monsieur SIVADIER Johnny comme délégués suppléants.

QUESTIONS DIVERSES

- La rentrée scolaire s'est bien passée. L'école comporte 80 enfants dont 27 CE2, 20 CM1 et 33 CM2.
- Le protocole sanitaire est toujours en place. Auparavant les enfants étaient 6 par table à la cantine. Dorénavant, ils sont 4. Un battement de 15 minutes est nécessaire entre les deux services pour débarrasser les tables, désinfecter et mettre le couvert.
- Au niveau scolaire, aucun changement d'enseignant.
- SIVOS/périscolaire : il n'y a pas de changement dans le fonctionnement. Les préconisations sanitaires sont respectées avec le nettoyage des mains à l'entrée.

- Monsieur JOUBERT David pose la question si un cas de COVID est détecté à l'école. L'Agence Régionale de Santé (ARS) sera prévenue et les encadrants ainsi que les enfants de l'école seront testés. Si plusieurs cas sont positifs, c'est à l'ARS et la préfecture de décider de laisser l'école ouverte ou non.
- Monsieur le Maire signale la création de 2 associations sur la Commune :
- Association motocross MX CROSS NANCRAS. Le terrain est situé à la sortie de Nancras sur la Commune de Saint Gemme. Il faudra rester vigilant sur les nuisances sonores.
- Association Folklorique, Eloises de Nancras: inauguration le 20 septembre 2020 dans la parc de la Mairie, sur invitation. Limitation de l'évènement à 100 personnes.
- La maintenance du défibrillateur a eu lieu comme tous les ans. Les électrodes sont à changer courant mars 2021. La carte électronique (qui permet de maintenir la température de l'appareil) qui protège l'appareil est grillée et le changement coûterait 440 € TTC.
- Messieurs David RAFFÉ et Lionel DURAND sont nommés référents « tempête » pour ENEDIS.
- La mise aux normes de l'Église au niveau du pare à foudre a été faite la semaine dernière.
- Le rapport de Canalizéo (caméra dans les canalisations) dans la rue de Saintonge et la rue d'Oléron a été rendu. Il faudra changer un tuyau pour mettre un plus grand diamètre rue de Saintonge. Un hydro-curage sera fait au niveau de l'avaloir rue d'Oléron. Il sera effectué par l'entreprise DEMPURÉ pour 710€ la journée.
- Le 1^{er} septembre, Monsieur le Maire a eu un rdv avec la DID (ancienne DDE) de MARENNES concernant tous les travaux de voirie envisagés sur la commune.
- Les travaux d'aménagement de la rue de l'Aunis sont estimés à 350 000 € (30 % seront à la charge de la commune, le reste étant financé par le département).
- Monsieur le Maire fait un comparatif des deux devis obtenus pour les travaux de Triboulet concernant les bordures de trottoirs. Le devis de la CDC est d'un montant de 11 648,00 € HT (EUROVIA) et celui de l'entreprise PAPIN de 10 647,00 € HT.
- Du fait du faible écart entre les deux devis, il est décidé de faire faire les travaux par la CDC avec EUROVIA.
- Mme PROTEAU Sandrine rapporte des plaintes concernant la voiture garée sur le parking de l'école depuis des mois. Cette affaire va être rappelée à notre policière municipale. Le problème est que la propriétaire du véhicule demeure introuvable.
- Mme PROTEAU Sandrine rapporte également des problèmes au City parc, entre jeunes qui en embêtent d'autres. Le City park est sous la surveillance de la gendarmerie et de la police municipale. Il est également rappelé que les enfants mineurs doivent rester sous la surveillance de leurs parents.
- La bibliothèque réouvrira mercredi 09 septembre. Une future habitante de Nancras serait intéressée pour faire du bénévolat.

VOIRIE

Travaux à Triboulet

Suite à un problème d'inondation lors de fortes pluies au hameau de Triboulet, des travaux ont été récemment réalisés. Une bordure a été coulée, qui va permettre de canaliser les eaux de pluie vers une zone de drainage.



Travaux en projet

Les grands travaux prévus ont pris du retard en raison de la période de confinement. Les études sont en cours et les trottoirs de la rue d'Oléron devraient pouvoir être réalisés début 2021. Viendront ensuite les travaux de réfection des rues de l'Aunis et de la Berthinière, prévus pour les deux prochaines années.

Nouvelles conditions de stationnement et circulation de véhicules

Avec le concours de la police pluri-communale Val de Seudre, une nouvelle réglementation a été mise en place pour le stationnement, notamment autour de l'église.

Rue des Roquetteries, la priorité du passage rétréci a changé de sens. (Priorité au sortant)

Un aménagement rue des Perrières et rue des écoles va être réalisé pour la fluidité de circulation et de meilleures conditions de sécurité du car scolaire et autres véhicules.

D'autres études sont également en cours, notamment au lotissement de la Coudrée, rue de la Berthinière et rue de l'Aunis.



ELOISES DE NANCRAS

Un nouveau groupe dans la grande famille du Folklore : « Eloises de Nancras » a vu le jour à Nancras le 23 août dernier. Pour fêter cet événement, les 2 mamans d' « Eloises » Karine Machefert et Natacha Gaudin ont décidé d'organiser son baptême, le dimanche 20 septembre 2020.



C'est sous un soleil magnifique qu' « Eloises de Nancras » a accueilli une partie de ses amis : Les Déjhouqués, Les Batégails, Les Martrèches, les Ballérits, La Ronde des Fins Bois de Charente, Les Amis du Vieux Poitou, Aunis Saintonge et notre président de la FAPSGAM qui nous a honoré de sa présence et d'un discours encourageant pour le bébé. Il y avait, également, 2 amis patoisants saintongeais, La Mounette et Goul'de V'Lours et quelques autres amis qui nous suivent depuis longtemps et qui participent à la layette du bébé, pas encore tout à fait prête !!

« Eloises de Nancras » remercient tout particulièrement M^r le Maire de Nancras et son épouse qui les ont accompagnés tout au long de cette journée ainsi que M^{me} la Conseillère Départementale M^{me} Seguin qui a tenu quelques mots attentionnés à l'égard du bébé.

Après les discours de nos 3 personnalités et de la Présidente Natacha Gaudin, les 6 musiciens d' « Eloises » ont joué une petite aubade en son honneur.

Ensuite la municipalité de Nancras a offert le pot de l'amitié. Les mamans, Karine et Natacha ont coupé la galette charentaise dans la tradition du baptême.



Cette joyeuse troupe a ensuite partagé un pique-nique dans la joie de tous se retrouver.



Cette journée s'est poursuivie par un cortège jusqu'au lavoir de Nancras afin de réaliser la photo officielle d' « Eloises. »

***** A préciser que cette journée a été réalisée dans les conditions sanitaires obligatoires : accueil des invités avec le gel hydro alcoolique, port du masque obligatoire quand les distances ne pouvaient pas être respectées. *****

INFORMATIONS COMMUNALES :

Nouveau à Nancras



Audrey JOURDAIN

Conseillère en immobilier

☎ 06 17 81 93 23

✉ audrey.jourdain@iadfrance.fr

Mandataire indépendant en immobilier - Agent commercial de la SAS IAD France immatriculé au RSAC de Saintes sous le numéro B21441700 (sans débetition de fonds), titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société IAD France SAS

Suivez-nous sur **iad France**

iadfrance.fr



Mise en place par notre police pluri-communale Val de Seudre, cette opération vous permet de partir tranquille.

Les formulaires d'inscription sont disponibles à la mairie.

RETROUVEZ TOUTES LES INFOS EN TEMPS RÉEL SUR :
www.nancras.fr



En raison du Covid -19, il n'y aura pas d'après midi « Halloween » organisée par le Foyer rural cette année.



ENFANCE ET JEUNESSE



Accueil Péri-scolaire
2020 - 2021



SIVOS SEUDRE SAINTONGE
49 Route De l'Océan - 17600 BALANZAC
05 46 95 28 71 - 06 24 27 74 65
mail : sivos.seudre.saintonge@gmail.com

Balanzac-Nancras-Sablonceaux Seudre Saintonge
48 route de l'Océan - 17600 Balanzac - 05 46 95 28 71 www.sivos-seudre-saintonge.com

Les jours de la semaine et les mercredis en période scolaire, les enfants (3-12 ans) scolarisés sur les communes du R.P.I. (Balanzac, Nancras et Sablonceaux) sont accueillis en accueil péri-scolaire unique organisé par le SIVOS Seudre Saintonge dans l'enceinte de l'école de Nancras.

Vous trouverez la plaquette de présentation sur le site internet de la commune à la rubrique Vie pratique / L'école / La garderie



CENTRE DE LOISIRS

La Tribu de Nava accueille les enfants de 3 à 12 ans, du lundi au vendredi de 7h30 à 19h, pendant les vacances scolaires.



Ateliers sportifs, bricolages, ateliers cuisine, jeux collectifs, sorties ... sont au programme.

Pour plus d'infos : **07 64 21 29 71**

Vous pouvez trouver le planning et le programme d'activités pour les vacances de la Toussaint sur le site internet de la mairie :

www.nancras.fr

Rubrique Vie pratique / Enfance et Jeunesse



CITY PARK

Suite à des incivilités, il est rappelé aux parents que leurs enfants sont sous leur responsabilité.

L'ensemble des jeux de la commune a été vérifié par l'APAVE.

Le règlement est affiché à l'entrée.

L'ÉTÉ DU



Une centaine de jeunes a profité d'activités variées tout au long de l'été et d'un accueil sur les 4 locaux jeunes du territoire de la CDC Cœur de Saintonge : Beurlay, Ste Gemme, Soullignottes et St Porchaire.

Des stages:

voile, hip hop, MAO (musique assistée par ordinateur)



Des sorties:

Accrobranche, paddle, trampoline parc, laser game, plage, téléski nautique, vélos...



Des soirées:

Loup garou, film en plein air, Luna Park, jeux ...



Des séjours:

Raid mob citoyen pour passer le permis AM (conduite avec l'auto école et séjour en scooter électrique sur les routes du département)...



Et séjour SPORT ET NATURE dans le cadre des VACANCES APPRENANTES: Découverte de la région autour de Meschers sur Gironde, activités de plein air et apprentissage de la nage

Des sorties en familles:

Ile d'Aix, paddle, et parc aquatique



Le secteur jeunesse accueille les 11-17 ans tout au long de l'année pour des activités de loisirs les mercredis et les vacances, ainsi que pour des ateliers de découvertes (sport, culture, arts plastiques, nature), de prévention (sécurité routière, santé, citoyenneté), de l'aide aux devoirs ...

INFORMATIONS GÉNÉRALES :



Banque Alimentaire

Distribution des produits de la Banque Alimentaire de Charente Maritime, assurée par l'association « **Saujon Solidarité** » pour le canton de Saujon
Local : 2 bis rue du Château d'Eau à **SAUJON**

CALENDRIER :

les samedis :

17 et 31 octobre / 14 et 26 novembre /
12 décembre

Horaires d'ouverture : 8h30 - 11h

Les personnes venant pour la première fois doivent au préalable se présenter à la Mairie de leur lieu de résidence qui leur délivrera une carte attestant de leur droit à l'aide alimentaire.

Vous voudrez bien vous munir de sacs propres, d'un sac isotherme avec pain de glace obligatoire pour les surgelés.

Nous vous demandons de venir très régulièrement aux distributions. Si vous avez un empêchement, prévenez nous au **07 77 05 88 45**.

cyclad

Tous les déchets ont de l'avenir



DÉCHÈTERIES

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, une organisation spécifique est mise en place dans les déchèteries :

- Accès réservé aux usagers ayant le macaron de CYCLAD collé sur le pare-brise
- Respect de la règle de distanciation sociale et des gestes barrières.
- Respect des consignes données sur place par les agents de déchèterie.
- Pas d'aide des agents de déchèterie pour vider vos déchets dans les bennes.
- Pas de prêt de matériel.
- Pour réduire les temps d'attente, préparez votre chargement en triant au maximum les différents déchets afin de les vider plus facilement
- Le port du masque est fortement recommandé

HORAIRES D'HIVER

La déchèterie de Corme-Royal est ouverte :

Lundi, de 14h à 17h

Mardi et mercredi, de 9h30 à 12h et de 14h à 17h

Vendredi et samedi, de 9h30 à 12h et de 14h à 17h

Fermée le jeudi et le dimanche

Logo EFS (Etablissement Français du Sang) and FFDSB (Fédération Française des Donneurs de Sang). A red blood drop icon with a smiley face inside. A speech bubble says: "PARTAGEZ VOTRE POUVOIR, DONNEZ VOTRE SANG !"

DON DE SANG

SAUJON

La Salicorne
2 route de L'Ilatte

MARDI

20 OCTOBRE

8H - 12H30

clondesang.efs.sante.fr
0 800 744 100 Service à 100% gratuit

NE PAS VENIR À JEUN - ÊTRE ÂGÉ DE 18 ANS.
SE MUNIR D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ.

**ENSEMBLE
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**

L'équipe du Secours Catholique du secteur de Pont L'Abbé/St Porchaire a repris ses activités dans le respect des gestes barrières et en adaptant sa manière de fonctionner aux règles sanitaires en vigueur.

La boutique solidaire est ouverte le jeudi matin de 9h00 à 11h30, au local du Secours Catholique, au-dessus du bureau de poste de Pont l'Abbé.

Les personnes désireuses de donner des vêtements ou de venir en acheter, sont invitées à sonner avant d'entrer dans les locaux afin de pouvoir faire respecter la distanciation sociale.

Contacts :
07.57.43.09.43 / secours.catholique.paa@gmail.com



**ENSEMBLE CONTRE LE
COVID, RESPECTONS
LES GESTES BARRIÈRES**

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

OCTOBRE ROSE

Chaque année en octobre, la campagne de lutte contre le cancer du sein organisée par l'association Ruban Rose propose de lutter contre le cancer du sein en informant, en dialoguant et en mobilisant.

Pour l'Association qui œuvre toute l'année pour soutenir la recherche médicale et scientifique et pour informer le plus grand nombre, Octobre Rose est une occasion de mettre en lumière celles et ceux qui combattent cette maladie, d'intensifier l'information et la sensibilisation et de réunir encore plus de fonds pour aider les chercheurs, les soignants.

Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez la femme en France. Il constitue également la principale cause de mortalité par cancer chez les femmes

Un examen clinique de vos seins (palpation) par un professionnel de santé est recommandé tous les ans dès l'âge de 25 ans.

Si vous avez entre 50 et 74 ans et que vous n'avez ni symptôme, ni facteur de risque autre que votre âge, une mammographie tous les deux ans, complétée si nécessaire par une échographie, est recommandée.

Des livrets d'information sur le dépistage du cancer du sein sont disponibles en mairie et sur www.nancras.fr
www.facebook.com/OctobreRose.CharenteMaritime/

RAMONAGE

Le ramonage est une opération consistant à éliminer les suies et les dépôts du conduit d'une cheminée via le nettoyage de sa paroi intérieure. Il doit être effectué par un professionnel. Le ramonage régulier d'une cheminée permet principalement de prévenir les risques d'intoxication au monoxyde de carbone ou d'incendie du conduit de cheminée. Le monoxyde de carbone est un gaz qui peut être mortel. Il est inodore et invisible mais peut causer des vertiges, des nausées et des maux de tête. En cas de soupçon d'intoxication, il faut appeler les secours : les pompiers (18) ou le Samu (15).

Obligations

La réglementation applicable au ramonage des cheminées figure dans le règlement sanitaire départemental : « Les appareils de chauffage, de production d'eau chaude ou de cuisine individuels, ainsi que leurs tuyaux de raccordement doivent être, à l'initiative des utilisateurs, vérifiés, nettoyés et réglés **au moins une fois par an** et plus souvent si nécessaire en fonction des conditions et de la durée d'utilisation. »

Locataire ou propriétaire ?

Le ramonage est accompli par l'occupant pour les conduits individuels. En cas de location, c'est donc le locataire du logement qui doit faire effectuer le ramonage (comme pour l'obligation d'entretien de la chaudière).



VIE ASSOCIATIVE



« LES PETITES MAINS »

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU RPI

Nous organisons tout au long de l'année des manifestations afin de récolter des fonds. Ils sont directement profitables aux enfants, car ils subventionnent en partie les projets scolaires proposés par les enseignants. De plus, ils nous permettent d'organiser d'autres manifestations pour les enfants.

Cette année, nous allons organiser :

- Une matinée dans un parc de jeux (à Meschers ou Saintes) Réservee aux enfants des écoles du RPI.
- Une **vente de Sapins** début Novembre avec une livraison début Décembre 2020 (**bon de commande ci-joint**)
- Le passage du Père Noël dans les écoles du RPI Décembre 2020.
- Loto : le Dimanche 24 Janvier 2021 (à confirmer).
- Après midi récréatif courant Mars.
- Vente de plantes courant avril 2021.
- Vente de crêpes chez JJ BITEAU du samedi 22 au dimanche 23 Mai 2021.
- Kermesse le vendredi 25 ou le samedi 26 juin 2021 à confirmer.

Nous tenons à vous remercier pour votre présence et votre participation à nos manifestations au moment de nos évènements.

Pour tout renseignement, contacter Gladys BALAT au 06.83.06.65.40

SPORTEZ-VOUS BIEN !

avec le
FOYER RURAL
de Nancras

*Activités pratiquées dans le respect
des normes sanitaires en vigueur
et des gestes barrières*

YOGA

Le mercredi à 19h
Le vendredi à 18h30

Salle des halles



Renseignements :
06 12 31 54 86

PILATES & FITNESS

Le mardi à 18h30
Salle des halles



MARCHE RANDONNÉE

Le samedi à 9h15
Marche de ~8kms

Départs : Nancras /
Sablonceaux
en alternance



Certaines activités ne sont pas possibles en ce moment en raison du Covid-19.

Cependant, si vous souhaitez mettre en place une nouvelle activité, n'hésitez pas à nous contacter : 06 12 31 54 86
www.facebook.com/foyerruralnancras/

CHANGEMENT D'HEURE

HEURE
D'HIVER



HEURE
D'ÉTÉ

Dans la nuit du **samedi 24 au dimanche 25 octobre**, nous passerons à l'heure d'hiver !

Il faudra reculer vos montres et horloges d'une heure et vous pourrez, cette nuit là, dormir une heure de plus !



ELOISES DE NANCRAS

Le groupe folklorique « Eloises de Nancras » a été créé le 23/08/2020, sur l'initiative de folkloristes ayant à cœur les Arts et Traditions populaires qu'ils défendent, depuis plusieurs années maintenant, avec et sous la protection de la FAPSGAM (fédération Anjou Poitou Saintonge Antiles et Mascareignes).

« Eloises », en patois Saintongeais, signifie les éclairs du tonnerre. Ces Eloises, représentées sur notre logo, et bientôt sur notre fanion, lui donnent inévitablement un sens de fort dynamisme.

Ses membres fondateurs ont à cœur de partager les traditions au travers des danses, des chants, des costumes et bien sûr des coiffes d'époque. Il faut savoir que chaque canton de l'Aunis et de la Saintonge possédait une ou plusieurs coiffes de dentelle.

La vie du groupe est encore très courte, mais les connaissances amicales et folkloriques y sont nombreuses ; les manifestations vont être créées prochainement

L'activité principale du groupe est la danse, exclusivement centrée sur la période 1820/1880.

Mais nous avons également un atelier chant qui interprète les chansons des danses et un atelier couture qui confectionne les costumes et coiffes saintongeaises.

Vous pouvez constater que toute personne peut trouver au sein de notre groupe folklorique un centre d'intérêt qui peut rendre service au folklore et aux traditions populaires.

Désormais, Eloises de Nancras va représenter le petit village de Charente Maritime qui se trouvait, autrefois, sur la route du sel.

Actuellement Eloises de Nancras comprend une bonne vingtaine de membres : des hommes, des femmes et des ados.



Contacts :

Natacha Gaudin 06 68 71 94 90

Email : eloisesdenancras@gmail.com

<https://www.facebook.com/eloises.denancras.7>



LE COMITÉ DE RÉDACTION

Christine ENTEM, Amandine BRUNET,
Karine MACHEFERT, Adeline MONTUS,
Didier MAUCLAIRE, Sonia MERLAUD,
Sandrine PROTEAU, Johnny SVADIER

VOUS SOUHAITE UN BEL AUTOMNE